



# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2021-2023

**SÛRETÉ DU QUÉBEC**





# Tableau synoptique

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023

	MESURES ET ACTIONS ATTENDUES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER
Axe 1 : accessibilité des lieux	• Effectuer le recensement des accès aux immeubles.	Portrait des accès immeubles.	31 mars 2023
	• Faire connaître nos besoins à la SQI particulièrement lors des renouvellements de bail, et ce, afin de réduire progressivement les obstacles à l'accès aux lieux dans les cas de venue de visiteurs.	Nombre de demandes adressées à la SQI et le nombre de réalisations.	En continu
	• Faire connaître nos besoins à la SQI afin d'éliminer ou de réduire progressivement les obstacles à l'accès aux lieux dans les cas d'intégration professionnelle d'un employé handicapé.	Nombre de demandes adressées à la SQI et le nombre de réalisations.	En continu
	• Mettre à jour le plan d'évacuation en y intégrant une procédure d'évacuation expressément conçue pour les employés handicapés.	Dépôt d'un plan d'évacuation mis à jour au comité directeur.	31 mars 2022
	• Recenser les employés handicapés dans les immeubles et les locaux occupés par la SQ désirant obtenir un soutien personnalisé lors d'évacuation.	Dépôt d'un registre des employés handicapés au comité directeur.	En continu
	• Sonder les personnes handicapées de l'organisation.	Sondage effectué.	31 mars 2022
	• Annuellement, assurer la mise à jour dudit recensement des personnes handicapées.	Dépôt, au Comité directeur, d'un plan illustrant l'emplacement des employés handicapés.	En continu au 31 mars de chaque année
	• Informer / former le personnel sur les mesures à prendre lorsqu'il accueille une personne handicapée, qu'il s'agisse d'un candidat à un emploi ou d'un visiteur (agent de sécurité, personnel civil).	Personnel informé / formé sur les mesures à prendre (agente de sécurité, personnel civil ou policier) (par formation ou autoformation en ligne).	En continu
Axe 2 : accessibilité des services	• Évaluer l'accessibilité du site Internet de la Sûreté, en se fondant sur les normes adoptées par le gouvernement du Québec.	Dépôt d'un état de situation et évaluation des coûts associés aux actions potentielles. Identification des actions correctrices prioritaires.	31 mars 2023
	• Mettre à jour le contenu de la section intranet consacrée aux employés handicapés, à tout le personnel et aux gestionnaires.	Page intranet mis à jour.	31 mars 2023
	• Répondre aux demandes d'adaptation de l'environnement et des outils de travail exprimées par des employés handicapés.	Adaptation de l'environnement et outils de travail afin de faciliter l'intégration / ou le confort. Nombre de demandes auxquelles il a été donné suite / an.	En continu
	• Réviser le processus d'ergonomie et le faire connaître.	Publication du processus sur l'intranet.	31 mars 2023
	• Ajouter une case à cocher dans les formulaires de demande d'approvisionnement (GLPI) demandant de préciser si la demande concerne une personne handicapée (Oui ou Non).	Nombre de demandes reçues par année concernant des personnes handicapées.	31 mars 2023
Axe 3 : accessibilité à l'information et aux services	• Rendre compte du nombre de plaintes reçues et traitées en matière d'accessibilité, à la suite de l'exercice d'un droit d'accès en vertu de la politique gouvernementale.	Nombre de plaintes reçues. Ajustement et correctifs posés à la suite d'une plainte, le cas échéant.	En continu



# Tableau synoptique

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023

	MESURES ET ACTIONS ATTENDUES	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER
Axe 4 : Sensibilisation et formation	• Diffuser de l'information auprès des comités de santé et sécurité sur l'OPHQ et la loi (les obligations de l'employeur, le fonctionnement du comité permanent, etc.).	Informations diffusées dans les cinq comités.	31 mars 2023
	• Faire connaître l'auto-formation visant à mieux accueillir les personnes handicapées.	Information à fournir lors de la semaine des handicapés.	31 mars 2022
	• Promouvoir l'autoformation de l'OPHQ sur les pratiques exemplaires à adopter pour mieux accueillir les personnes handicapées et encourager les employés à remplir le questionnaire pour tester leurs connaissances.	Nombre de rappels effectués.	31 mars 2023
	• Développer un guide / aide-mémoire destiné aux gestionnaires sur la gestion et l'accueil d'un employé handicapé.	Guide / aide-mémoire développé. Gestionnaires formés et informés sur la gestion et l'accueil d'un employé handicapé.	31 mars 2023
	• Recenser les services offerts dans chacun des districts et partager les informations aux gestionnaires.	Diffusion de la liste dans la section intranet.	31 mars 2023
	• Former les policiers patrouilleurs et superviseurs de relève sur la réponse à un état mental perturbé (REMP).	Nombre de personnes formées.	En continu
Axe 5 : accessibilité à l'emploi	• Sensibiliser les gestionnaires aux objectifs du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) pour accroître la représentativité des groupes cibles, principalement celui des personnes handicapées chez les employés civils (notamment programme PDEIPH).	Maintien ou augmentation du taux de représentativité des personnes handicapées parmi le personnel civil. Nombre / an.	En continu
	• Adapter la boîte à outils pour les entrevues d'embauche en tenant compte des particularités de candidats handicapés.	Boîte à outils mise à jour sur intranet.	31 mars 2023
	• Mettre à jour les renseignements concernant l'appartenance à un groupe cible en effectuant un exercice de rappel annuel auprès de tous les employés et gestionnaires de la Sûreté.	Nombre de formulaires PAÉE remplis et reçus à la DRH.	En continu au 31 mars de chaque année
	• À l'affichage d'un poste, inclure un rappel du principe d'accès à l'égalité en emploi pour favoriser une présence accrue de personnes handicapées et d'autres groupes sous-représentés au sein de la Sûreté.	Ajout dans le gabarit d'affichage et dans notre procédure.	31 mars 2023
	• Réviser notre campagne de sensibilisation auprès des gestionnaires afin d'inviter ces derniers à proposer des projets d'emploi dans le cadre du PDEIPH.	Nombre de demandes PDEIPH reçues.	31 mars 2023
Axe 6 : Consultation auprès des pers. hand. leurs représentants	• Revoir notre stratégie afin de consulter davantage les personnes handicapées.	Nombre d'actions entreprises.	En continu 31 mars 2023
Axe 7 : Réalisation et suivi du plan d'action	• Élaborer un plan de communication pour soutenir la mise en œuvre du plan.	Dépôt du plan d'action au comité.	Mai 2021
	• Réaliser annuellement des activités de sensibilisation pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1er au 7 juin 2021 et 2022.	Sensibilisation du personnel. Réaliser une activité de sensibilisation par année. Suscite l'intérêt des gestionnaires pour l'embauche de personnes handicapées.	1er au 7 juin 2021 et 2022
	• Souligner et promouvoir la Journée québécoise des personnes handicapées.	Publication réalisée.	3 décembre 2021 et 2022
	• Recueillir l'information auprès des unités visées par les mesures et les actions inscrites au Plan d'action annuel.	Information recueillie et à jour.	En continu
	• Réunir le Comité trois à quatre fois l'an.	Nombre de réunions tenues.	En continu